

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 23 (1885)
Heft: 2

Artikel: On arrestachon manquâie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188595>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

entre amis, un gâteau dans lequel on enfermait une fève, qui désignait le roi du festin ou le roi de la fève, ce qui a fait dire à un poète :

J'aimerais assez être roi,
Mais seulement roi de la fève ;
Ce gai métier, ce doux emploi
Donne au moins des moments de trêve.

Le gâteau coupé en autant de parts qu'il y a de convives, on met un petit enfant sous la table, lequel est interrogé par le maître de la maison, sous le nom de *Phébé*, comme s'il représentait un oracle d'Apollon. A cet interrogatoire, l'enfant répond : *domine*¹. Sur cela, le maître l'adjure de désigner celui de la compagnie qui doit recevoir le premier morceau de gâteau ; l'enfant nomme celui qui lui vient à la pensée, sans préférence pour personne ; puis on passe au second morceau, au troisième et ainsi de suite, jusqu'à ce que la part où se trouve la fève soit donnée. Celui qui l'a est réputé roi de la compagnie. Et chacun de boire, manger et danser. *Le roi boit !* telle est l'exclamation que l'on fait entendre en son honneur chaque fois qu'il boit.

Les anciens rois de France célébraient tous cette fête à la cour. Louis XIII choisissait son petit oracle parmi les plus pauvres enfants qu'il pouvait trouver dans la ville et se plaisait à le faire roi. Il le revêtait d'habits royaux et lui donnait ses propres officiers pour le servir. Le lendemain, l'enfant mangeait encore à la table du roi ; puis venait son maître d'hôtel qui faisait la quête en faveur du pauvre petit monarque. Le produit en était remis au père et à la mère pour qu'ils puissent faire donner quelque instruction à l'enfant.

Les gâteaux à fève n'étaient cependant pas exclusivement réservés pour le jour des rois ; on en faisait chaque fois qu'on voulait donner aux repas un peu plus de gaité.

Le *gâteau des Rois* est un pâté à brioche qui se fait ainsi : 1/2 kilog. de levain de boulangerie, 2 kilog. de fleur de farine, 1/2 kilog. de sucre, 1/2 kilog. de beurre, 7 œufs (blancs et jaunes), ou mieux encore 10 jaunes seuls. Pétrir la veille, ajouter des fruits confits hachés, sans être trop menus, dresser la pâte en forme de couronne, saupoudrer de sucre et décorer avec des fruits glacés. Il faut 15 minutes pour que le gâteau soit cuit à point, si le four est bien chaud.

¹ *Fabae domine*, invocation qui veut dire ici : dieu ou seigneur de la fève, viens à la bénédiction et à la distribution de ce gâteau, viens présider au sort que nous voulons en tirer pour faire un roi de notre table qui nous fasse bien crier et bien boire ; car c'est là que se termine son règne.

Pourquoi la bière convient aux Allemands.

Je me suis souvent demandé pourquoi je buvais fort bien la bière en Allemagne et dans la Suisse allemande et pourquoi je ne puis guère la digérer à Lausanne, d'où qu'elle vienne, du reste. J'attribuais cela à l'alimentation, ne sachant à quelle autre cause l'attribuer ; eh bien, je suis à peu près convaincu que j'étais dans le vrai.

J'ai reçu, et bien d'autres personnes avec moi,

d'une maison de Zurich, un *Calendrier des ménages* donnant entre autres renseignements un menu pour chacun des trois cent soixante-cinq jours de l'année ; on s'aperçoit bientôt, en parcourant sommairement ces petits conseils culinaires, que la viande de porc fumé forme la base de la nourriture chez nos voisins ; une fois par semaine, au moins, on voit dans ces menus arriver la choucroute et quatre fois la saucisse, le lard ou le jambon. Je ne prétends pas médire ici de la choucroute et du petit salé, je constate un fait et rien de plus.

Platon disait qu'un nouveau genre de musique était capable de changer les mœurs d'un peuple ; combien davantage un changement dans l'alimentation. Il y a longtemps que l'on a remarqué que les viandes rôties appelaient le vin rouge ; que le poisson, les huîtres et les viandes bouillies s'accompagnaient mieux du vin blanc. Les viandes fumées préfèrent la bière, paraît-il.

D.

On arrestachon manquâie.

Vo z'ai bin z'ao z'u vu l'équipémeint d'on fretai prêt por ariâ : on espèce dè bounet su la téta, qu'on derai onna māiti dè tiudron ; onna carmagnola avoué dâi petitès mandzettès dè demi pi dè long, dein quiet on recoussè lè mandzès dè tsemise, que cein fâ on gros mougnon ào coutset dâo bré ; dâi patalons dè fretai, māiti tsaussès et māiti faordâi, qu'on einfaté per su lè z'autro ; dâi chôquès tot eimbozellâiès ; et la chaula à traire que sè pliacè d'avanco su lo prussien et que sè boelliè per devant, que n'a que 'na piauta, qu'on derai onna quiua.

Eh bin cé équipadzo qu'est bon po allâ pè l'étrablio et qu'on ne met pas po allâ à noce, a risquâ d'amenâ on afférè dâo diablio y'a cauquîs temps.

On rédatteu, on avocat et on grand conseiller dè pè Lozena avoint décidâ d'allâ férè on tor dè montagne pè la Doûla, qu'est dâo coté de St-Fourgo. Pè on bio dzo dè l'âton passâ, sè mettont don ein route, et modont po la Doûla. Arrevâ ào veladzo dè Dz..., l'étai l'hâora d'ariâ, et passont devant tsi lo syndiquo qu'est assebin grand conseiller et qu'alla-lâvè justameint traire.

— Hé, bondzo ! se lâi fâ son collègue dè Lozena, va-te ?

— Va prâo bin, coumeint vo vâidè, pisqu'on pâo allâ férè lo fretai, repond lo syndiquo ! qu'étai ein granta teniâ d'étrablio, avoué lo seillon dézo lo bré et la chaula dza boelliâie, et que lâi vegrâi après.

Lè vollarie férè bâirè on verro, mâ lè z'autro étiont pressâ et sè desiront : atsi-vo !

On iadzo frô dâo veladzo, clliâo gratta-papâi que n'avoint jamé vu onna chaula appondiâ à ne n'homô, rizont dè cllia quiua ào syndiquo ; mâ faut-te pas que dâi dzeins que lè z'ouïont lo vont redipettâ et derè ào syndiquo que clliâo bio monsus sè fotioint dè li et recaffâvont coumeint dâi bossus. Lo syndiquo, qu'est on tot mâlin sè peinsâ : ah ! l'est dinsè ! eh bin, atteindè-vo vai !

Adon l'enrouyè on télégrafe ào gendarme dè St-Fourgo ; iô lâi marquè qu'on rédatteu dè pè Lo-

zena, on avocat et on grand conseiller s'ein allâ-vont à la frontière po sè battrè ein duet, que lè fail-lai arretâ et lão preindrè lão pistolets dein lão bissat.

Lo gendarme qu'avai dza vu passâ clliâ monsus, lão tracè aprés et ne lè racroctè què tot amont. Quand lè vâo arretâ, lè z'autro ne saviont pas dein lo mondo cein que cein allâvè a dère, et quand lão démandè lè pistolets, ne saviont pas iô l'ein iron, et l'einvouyont lo gendarme sè férè photografiyi.

— Ao nom dè la loi, vo z'allâ àovri voutron bissat et mè bailli vourtrè pistolets, kâ ye sé porquie vo z'êtes pèce, lão fâ lo gendarme ein lão montreint lo télégrafe que l'avai reçu.

Adon lè z'autro ont du obéï, et l'on du bon grâ mau grâ vouedi lão bissat devant lo gendarme. Et quand lo gendarme a vu lè botolliès dè boutsi, lo ruti, lo paté et tot lo fricot dâo bissat et min dè pistolets, l'est reparti furieux lo contr'avau, tandi que lè trâi dè Lozena sè tegnont lo veintro et que lo syndiquo sè frottâvè lè mans dè lè z'avai eimbétâ on momeint.

L'exploit de frère Polycrate.

Fin.

Les Bernois, blottis derrière les tonneaux de la cave, montraient dans la pénombre leur grosse figure où se peignaient l'anxiété et l'épouvante; ils regardaient cette scène en silence... Il est vrai que les moines qui formaient l'escorte du capitaine Thébaut les tenaient en respect; cependant, ces gros religieux, à la face rubiconde et au menton à triple étage, n'avait pas l'air bien martial, mais ils étaient armés de longues hallebardes, de lances et d'épées, dont l'acier menaçant brillait d'un éclat fauve.

Lorsque le colosse fut solidement garrotté, on le traîna par les pieds dans un coin de la cave, puis le capitaine Thébaut se dirigea vers les soldats bernois privés de leur chef, et les somma de se rendre. Ils obéirent à cette injonction avec la docilité d'un troupeau d'agneaux. Les moines, que cette victoire rendait glorieux comme des héros, les lièrent deux à deux, et les enfermèrent dans cette cave où quelques heures auparavant ils étaient entrés comme dans une salle de ripaille.

Quand frère Polycrate et le capitaine Thébaut sortirent de cette prison improvisée, les premières lueurs du matin colorait l'horizon de leurs douces teintes rosées. La surface du lac était polie et étincelante comme un miroir, quelques mouettes voltigeaient dans l'air transparent et frais comme des flocons de laine emportés par le vent; on entendait dans les arbres de doux frôlements d'ailes, et déjà les hirondelles laissaient tomber des hauteurs du ciel bleu leurs petits cris d'ivresse et de joie.

Sur le seuil du Dzaley, frère Polycrate et son compagnon rencontrèrent l'évêque de Lausanne et les trois abbés de Haut-Crêt, Montheron et Hauterive; ils connaissaient déjà la bonne nouvelle, et ils en étaient si joyeux, qu'ils sautèrent au cou de frère Polycrate et embrassèrent le capitaine Thébaut: « Vous nous avez sauvés! » répétaient-ils d'une commune voix.

Ah! que cette scène était touchante! Et quel honneur, je vous le demande, pour frère Polycrate et le capitaine, d'être l'objet d'une si profonde déférence! Ils allèrent tous ensemble visiter les prisonniers. Julien leur fit un petit sermon en quatre points qu'ils ne parurent pas comprendre, puis il ordonna de transporter dans un caveau séparé ce grand coquin de chef bernois.

Les moines déposèrent avec empressement les armes et se rendirent ensuite à la chapelle, où un *Te Deum* fut

solennellement chanté par l'évêque Julien en personne. Jamais la voix de sa Grandeur ne trouva des accents plus pénétrants: ils faisaient courir un frisson de reconnaissance dans le cœur des religieux en prière...

Dans l'après-midi, le capitaine Thébaut se mit à la tête d'une compagnie de soldats de Cully et transféra les prisonniers au château de Lausanne.

L'évêque Julien resta au Dzaley jusqu'à la fin des vendanges; c'était chaque jour des réjouissances, des fêtes et des repas de Balthazar. Deux soirs consécutifs on dut transporter l'abbé de Haut-Crêt dans son lit.

Enfin, le jour du départ de Julien de la Rovère arriva, mais sa suite comptait un personnage de plus: c'était frère Polycrate dont l'exploit héroïque avait entouré le nom d'une auréole de gloire. Le petit moine, du haut de sa mule noire, souriait d'un air triomphant, sa face ascétique semblait rajeunie de plusieurs années.

L'évêque Julien, lorsqu'il quitta le siège épiscopal de Lausanne, pour gouverner la chrétienté sous le nom de Jules II, emmena frère Polycrate avec lui, à Rome, où il devint un de ses plus vaillants capitaines. Il se distingua dans mainte bataille et mourut aux portes de Florence, dans un duel en champ clos. Son oraison funèbre fut non seulement prononcée du haut de la chaire de St-Pierre, mais aussi dans les églises des couvents du Haut-Crêt, Montheron et Hauterive. Et son nom, dans la chronique du Dzaley, a été vénéré de tout temps par les trois communautés...

Le père Samson acheva son récit par un grand coup de poing frappé sur la table qui fit bruyamment s'entrechoquer les verres et les bouteilles; un peu confus, nous nous réveillâmes en sursaut.

Eh! mon Dieu, que voulez-vous, nous avions cependant bien lutté, mais l'homme est si faible.

Le père Samson, après ce premier mouvement de colère, prit une attitude penchée comme la tour de Pise; un voile de mélancolie flotta sur sa figure toujours épanouie comme une tulipe; il devait évidemment faire des réflexions amères et se demander si nous ne nous étions point joués de lui... Heureusement que les bouteilles vides avaient été remplacées et que cet excellent vin du Dzaley, aux mélodieux glous-glous, n'est à nul autre pareil pour ramener le rire et rallumer la chanson sur les lèvres!

Au lever du jour, nos voix se mariaient joyeusement à celle de l'allouette, et c'était le père Samson qui, renversé dans son fauteuil, les mains jointes sur son abdomen arrondi comme une mappemonde, ronflait à l'instar d'un tuyau d'orgue.

Nous étions quittes.

Victor TISSOT.

Lausanne le 16 janvier 1885.

Monsieur le Rédacteur,

La journée des *Quatre-Temps*, qui s'est signalée le 17 décembre, par une pluie diluvienne, a donné occasion à l'une de mes connaissances de me poser cette question: Qu'est-ce que les *Quatre-Temps* et pourquoi l'Eglise catholique les célèbre-t-elle par le jeûne?

Je ne pus lui répondre; mais, intrigué, j'allai aux renseignements. Voici le résultat de mes recherches, peut-être pourront-elles profiter à quelques-uns de vos lecteurs?

On appelle quatre temps, dans l'Eglise catholique, le jeûne et l'abstinence que l'on observe pendant trois jours, le mercredi, le vendredi et le samedi,